

NON CLASSÉ

# L'OTRE soutient les transporteurs routiers à travers une campagne de valorisation #UtileCeCamion

21 JUIN 2021

En ville ou à la campagne



JE VAIS PARTOUT POUR VOUS

#UTILECECAMION



#UTILECECAMION

Commander c'est bien

RECEVOIR C'EST MIEUX



L'OTRE lance sa campagne de valorisation du camion

#UTILECECAMION

SANS MOI

VOTRE FRIGO SERAIT VIDE



# #UtileCeCamion

L'Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE) lance une campagne à destination du grand public afin de valoriser le secteur du transport routier et d'en souligner son importance dans la société.

3.30	Commerce au détail d'articles de sport en magasin spécialisé lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé dans la vente au détail de chaussures de ski
3.30	Fabrication de matériel de levage et de manutention lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.33	Fabrication de charpentés et autres menuiseries lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.33	Services d'entretien lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.33	Activités d'ingénierie lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.34	Fabrication d'autres articles en caoutchouc lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.34	Réparation de machines et équipements mécaniques lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.34	Fabrication d'autres machines d'usage général lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.37	Location de machines et équipements mécaniques lorsqu'au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une personne morale qui exploite des remontées mécaniques au sens de l'article L.332-2 du code du tourisme
3.38	Intermédiaire du commerce en vins ayant la qualité d'entrepositaire agréé en application de l'article 302-G du code général des impôts
3.39	Commerçant de gros en vins ayant la qualité d'entrepositaire agréé en application de l'article 302-G du code général des impôts
3.39	Intermédiaire du commerce en spiritueux exerçant une activité de distillation
3.39	Commerçant de gros en spiritueux exerçant une activité de distillation

Des slogans qui démontrent la réalité.

Depuis de nombreuses années, certains acteurs se sont concentrés à véhiculer une image négative du camion auprès de l'opinion publique. On entend souvent que le camion pollue, qu'il prend de la place ou encore qu'il

contribue à la dégradation et à la congestion des routes. La crise sanitaire a pourtant démontré toute son utilité et son importance.

Il est temps que les choses changent. 89% des marchandises circulent aujourd'hui par la route. Demain, même si les objectifs ambitieux de doublement de la part modale du fret ferroviaire sont atteints, le camion assurera encore à plus de 75% le transport de vos marchandises.

L'OTRE veut asseoir la légitimité de tous les transporteurs grâce à la campagne #UtileCeCamion rythmée par trois slogans :

- **Commander c'est bien, recevoir c'est mieux.**
- **En ville ou à la campagne, je vais partout pour vous.**
- **Sans moi, votre frigo serait vide.**

La finalité est de faire prendre conscience de son caractère indispensable pour tous les citoyens et plus généralement à l'indépendance économique et stratégique du pays. Elle rappelle que les transporteurs et toute la profession sont également engagés pour réduire leur empreinte environnementale avec le Programme EVE mis en place par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), la formation à l'écoconduite et les différents véhicules à énergies alternatives utilisés aujourd'hui et demain.

### **Une campagne numérique à suivre quotidiennement sur les réseaux sociaux à travers le #UtileCeCamion**

Les entreprises mais également tous les internautes qui souhaiteront nous soutenir sont invités à participer à cette opération grâce au kit de communication proposé par l'organisation qui contient des vidéos, des bannières, des visuels, des stories adaptés à tous types de réseaux sociaux.

Ils ont également décidé d'utiliser leurs véhicules comme support de communication pour rappeler simplement mais sans détour aux citoyens que s'ils pestent parfois envers le poids lourd, ils ne doivent pas oublier qu'il leur est utile. Les messages seront donc apposés d'ici la fin de ce mois sur 8000 poids lourds qui sillonneront les routes de France. Il s'agit là d'une première série, l'OTRE espère doubler le nombre de véhicules floqués à la rentrée de septembre.

**À découvrir sur nos réseaux sociaux :** [Facebook](#) – [Linkedin](#) – [Twitter](#) et [YouTube](#)

### **Le Kit de communication :**

[Découvrez la vidéo de lancement d'Alexis Gibergues, Président de l'OTRE](#)

[Communiqué de presse](#)

[Article clé en main](#)

[Signature électronique animée](#)

### **Affichages :**

– Autocollants pour camion (600X800mm)

[Campagne](#)

[Colis](#)

[Frigo](#)

– Affiches locaux entreprises (format A4)

[Campagne](#)

[Colis](#)

## Frigo

### **Réseaux sociaux**

– Bannières

Facebook : [Campagne](#) ; [Colis](#) ; [Frigo](#)

LinkedIn: [Campagne](#) ; [Colis](#) ; [Frigo](#)

Twitter : [Campagne](#) ; [Colis](#) ; [Frigo](#)

– Décor photo de profil – Facebook

[Mode opératoire](#)

– Vidéo à partager